

Fiche explicative de la mesure

0485_02 - Zones humides "multifonctions" en particulier pour la régulation des pollutions diffuses

Objet	<p>Les zones humides sont des milieux naturels, acteurs majeurs dans la régulation de l'hydrologie des bassins versants et dans la lutte contre les inondations. Elles nécessitent un entretien dans l'optique de la protection de l'eau, de la faune, de la flore, et donc de la biodiversité au sens large.</p> <p>Les zones humides peuvent être considérées comme des puits car elles stockent, transforment ou éliminent certains éléments.</p> <p>On leur attribue en particulier un rôle tampon (interception et rétention temporaire) et un rôle épurateur (dénitrification et biodégradation).</p> <p>Les zones humides contribuent ainsi à la régulation des pollutions diffuses (azote, phosphore). Des expériences ont été menées pour intensifier ce rôle régulateur mais toutes ne sont pas des réussites dans la mesure où les zones humides sont des milieux complexes à maîtriser, <i>a fortiori</i> lorsqu'on souhaite leur faire jouer un rôle "multifonctionnel" de stockage, de rétention et d'épuration.</p>	
Motivation	<p>La pollution diffuse d'origine humaine ou agricole, en particulier par les nitrates, le phosphore et les pesticides est une préoccupation majeure et un frein à l'obtention du bon état des masses d'eau.</p> <p>Malgré des mesures prises, tant en assainissement des eaux usées domestiques (fiche 0010), qu'en ce qui concerne l'agriculture (par exemple : fiches 0245(PGDA) - 0369(pesticides)), la maîtrise de ces rejets diffus reste difficile.</p> <p>L'objectif de la mesure consiste à évaluer et proposer des systèmes qui pourraient combiner, sans nuire à la biodiversité : lutte contre les inondations, épuration des eaux usées domestiques et réduction de rejets d'origine agricole azotés et/ou de produits phytosanitaires dans des masses d'eau ou sous-bassins liés à ces masses d'eau où ces deux paramètres sont considérés comme responsables de la non-atteinte du bon état.</p>	
Mise en œuvre	<p>Dans un premier temps, mener une analyse scientifique de la question et une évaluation des expériences réalisées à l'étranger.</p> <p>Dans un deuxième temps, identifier des bassins versants propices à la mise en place de ces zones humides "multifonctions".</p> <p>Enfin, évaluer des moyens et mise en place de l'une ou l'autre opération pilote.</p>	
Etapes		Calendrier prévisionnel
1	Analyse scientifique	2015-2016
2	Identification de bassins versants "candidats"	2016-2017
3	Mise en place de solutions - projets pilotes	2018-2021
Opérateur	SPW - DGO3 - Département de l'Environnement et de l'Eau	
Partenaires associés	Universités SPGE, Fédération Wallonne de l'Agriculture, Nitrawal, Phyteau wal, CRA-W	
Impact attendu	Atteinte du bon état de l'une ou l'autre masse d'eau de surface à caractère rural où les secteurs agricole et domestique sont responsables de la non-atteinte du bon état.	



Deuxièmes Plans de gestion

Programme de mesures



Zone(s) concernée(s)	A déterminer en cours d'étude
Coût global	100.000 € pour une analyse scientifique, l'identification des zones propices et la proposition de solutions techniques. Le coût de la mise en œuvre ne peut être évalué à ce stade.
Source du financement	A charge du budget des dépenses de la Région wallonne. Fonds de Protection de l'Environnement.

**Masses d'eau* dans lesquelles est (sera) préconisé d'appliquer la mesure spécifiquement
(échelle d'application "masse d'eau")**

Mesure **0485_02** Complémentaire Générale Echelle d'application **Wallonie**

Cette mesure est générale. Elle s'applique(ra) sur l'ensemble des masses d'eau de surface wallonnes *.

** sur base des connaissances/informations actuellement disponibles*